

Maison des Microtechniques Composition du jury de concours

Rapporteur : M. Le Président

Les études et le suivi de la construction de la Maison des Microtechniques seront confiés à une équipe de maîtrise d'œuvre, désignée à la suite d'une procédure de concours restreint.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOCE, au BOAMP et au Moniteur des Travaux Publics.

La date limite de réception des candidatures est fixée au jeudi 16 mai 2002 à 12 h.

Le jury de concours qui examinera les candidatures aura lieu le jeudi 30 mai 2002 à 10 h. La seconde réunion du jury est prévue le lundi 26 août 2002.

Conformément à l'article 25 du code des marchés publics, il est proposé que siègent au jury les membres suivants :

1. Membres de la CAO :

Titulaires

Jean-Louis FOUSSERET

Jean JOURDAIN

Gilbert GAVIGNET

Jacques THIEBAUT

Jean-Claude ROY

Béatrice FALCINELLA

M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

M. le Comptable du Trésor

Un représentant de l'Etat

Suppléants

Gabriel JANNIN

Richard SALA

Jean-Yves RENO

Raymond REYLE

Nicole DAHAN

Françoise FELLMANN

2. Personnalités désignées :

Vincent FUSTER : Vice-président de la CAGB délégué à l'économie

Jean-Paul VOGEL : Directeur Général des Services de la CAGB

3. Personnes qualifiées :

2 architectes désignés par l'ordre des architectes.

L'architecte du Conseil général

Daniel DROZ-VINCENT : architecte DPLG

A l'unanimité, le Conseil approuve la composition du jury de maîtrise d'œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président